

OUI à la création d'une aire marine protégée dans l'estuaire de la Gironde !



L'estuaire de la Gironde est le dernier estuaire naturel d'Europe. Le site est d'une richesse et d'une biodiversité remarquable. Il est d'ailleurs classé NATURA 2000 de par ses fonctions écologiques. Il joue par exemple un rôle mondial dans la conservation de l'Esturgeon d'Europe. Pourtant, certaines industries lourdes, polluantes cherchent à s'y implanter. L'exemple le plus récent est le projet de terminal méthanier au Verdon sur Mer.

Les populations locales doivent s'unir pour rejeter toutes les industries polluantes et dangereuses, notamment celles de type SEVESO 2, qui viendraient défigurer irrémédiablement notre estuaire. Cet objectif ne pourra être atteint que par une concertation systématique entre citoyens, élus et porteurs de projet. **Il est donc urgent de mettre en place des outils permettant aux citoyens des 2 rives de l'estuaire de dialoguer :** l'Aire Marine protégée pourrait en être le premier.

Une Aire Marine protégée (AMP) est une zone maritime où des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour protéger le milieu marin. La France, qui possède le 2^{ème} plus grand domaine maritime au monde, a réaffirmé récemment sa volonté de créer une dizaine d'AMP d'ici 2012. **L'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais ont, à ce titre, été retenus comme espaces prioritaires.** En visite dans notre région, le président de l'Agence des Aires Marines Protégées, Jérôme Bignon a déclaré : « *Tous les éléments militent pour qu'on mette en place une aire Marine Protégée* ».

En collaboration avec les usagers, l'AMP fixe un plan de gestion dont l'objectif est de favoriser la préservation de la biodiversité. **La création d'une AMP n'est pas la sanctuarisation d'un lieu :** les activités traditionnellement liées à l'estuaire (pêche, chasse) seront conservées. Un parc naturel marin n'exclue donc pas a priori bien sûr toute activité ou toute industrie...Mais il permet de **mieux raisonner les éventuels choix de développement afin de préserver notre environnement exceptionnel.**

L'association « Une pointe pour tous – Le collectif des 2 rives », porteuse de la pétition, s'est donné pour objectif principal la protection et le développement du patrimoine naturel de l'estuaire grâce à un développement économique durable, respectueux des hommes et de leur environnement. La mise en place d'une Aire Marine Protégée va sans aucun doute dans le sens d'un tel développement. **Alors, tous ensemble, demandons à l'Etat la création d'une Aire Marine Protégée pour la protection et le développement de l'estuaire de la Gironde.**

Cette pétition, dont la date de clôture est fixée au 31/12/2008, sera transmise
à M. Sarkozy, Président de la République,
à M. Borloo, Ministre de l'écologie, du développement durable, du transport et de l'énergie,
à M. Bignon, Président de l'Agence des Aires Marines Protégées,
aux Conseils Régionaux et Généraux, aux Préfets des 2 rives de l'Estuaire,
aux Maires des communes bordant l'estuaire.

Merci de renvoyer la pétition complétée et signée à l'adresse suivante : **Association « Une pointe pour tous », BP n°1 – 33123 LE VERDON SUR MER**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Mail :	
Signature :	